



Direction départementale des territoires

Service de l'aménagement, de la biodiversité
et de l'eau

Monsieur le Gérant de la SCI ANABELA
37, rue Prosper Cabriol
54940 BELLEVILLE

Dossier suivi par : Chantal BICHLER
Tél. : 03 87 34 33 27
Fax : 03 87 34 33 23
Mél : chantal.bichler@moselle.gouv.fr
Réf. : CBI

Metz, le 14 août 2014

Objet **Courrier d'acceptation concernant la régularisation d'un
plan d'eau à Fey**
Dossier de déclaration

PJ **Fiche de renseignement du IOTA**
Aménagements de prescriptions générales.

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

régularisation d'un plan d'eau situé sur la commune de FEY

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 3 juin 2014
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2014-00108
- Dossier réalisé par : SCI ANABELA

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint «**le récépissé clôturant son instruction administrative**». Le descriptif de l'ouvrage est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du Code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée en mairie de FEY où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau

Valérie ANTOINE-POTIER